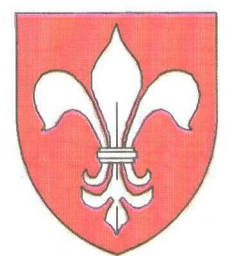


DISTRICT DE
MORGES

COMMUNE DE SAINT-PREX

No D'ARCHIVES
66027



1.2.3

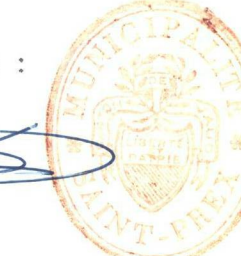
MODIFICATION DU PLAN GENERAL
D'AFFECTATION APPROUVE PAR LE
CONSEIL D'ETAT LE 15.07.1987

Approuvé par la Municipalité de Saint-Prex
dans sa séance du 19.06.1995 et
du 13.11.1995

Plan déposé au Greffe Municipal pour être
soumis à l'enquête publique du 23.06.1995 au
22.07.1995 et du 21.11.1995 au 20.12.1995

Le Syndic :


Le Secrétaire :


Le Syndic :


Le Secrétaire :


Adopté par le Conseil communal dans sa
séance du 26 juin 1996

Approuvé par le Département des travaux
publics, de l'aménagement et des transports
Lausanne, le 12 JUIN 1997

Le Président :


Le Secrétaire :


Le Chef du Département :


Echelle 1 : 5000

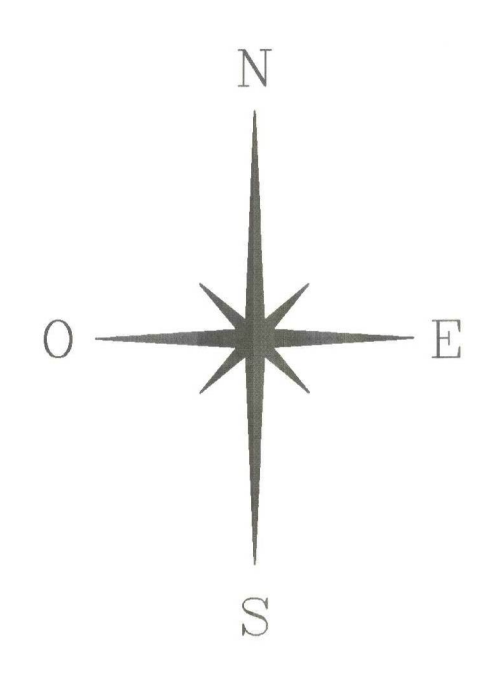
DM 7400

Novembre 1996

Communes limitrophes : COMMUNE DE VILLARS-SOUS-YENS, COMMUNE DE LUSSY, COMMUNE DE LULLY, COMMUNE DE TOLOCHENAZ, COMMUNE D'ETOY, COMMUNE DE BUCHILLON.

Etabli sur la base des données cadastrales 22.08.96

Bureau d'études Daniel MOSINI
Ingénieur EPF et géomètre officiel
Rue Louis-de-Savoie 72 1110 MORGES
TEL 021 - 804 75 75 FAX 021 - 804 75 76



LEGENDE

A. ZONES LEGALISEES LE 15 JUILLET 1987

- Zone d'habitation collective A
- Zone d'habitation collective B
- Zone d'habitation collective C
- Zone d'habitation collective D
- Zone de villas A
- Zone de villas B
- Zone de villas C
- Zone à occuper par plan de quartier ou par plan d'extension partiel
- Zone mixte d'habitation et d'artisanat - sous périmètre
- Zone industrielle A
- Zone industrielle B
- Zone d'utilité publique
- Aire forestière
- Zone verte
- Zone intermédiaire // affectation future en zone de villas A
- Zone agricole
- Zone viticole
- Zone protégée (Selon arrêté du Conseil d'Etat du 22.07.1981)

B. PLANS PARTIELS D'AFFECTATION OU PLANS DE QUARTIER LEGALISES

- ① PQ "LA MORAINÉ", 09.06.1989
- ② PQ "EN PENGUEY", 01.10.1993
- ③ PPA "FONDATION PERCEVAL", 23.12.1994 + **Plan 2.5.2**
- ④ PPA "LA VIEILLE VILLE"

C. MODIFICATIONS

- Périmètre des zones modifiées